Nations Unies S/PV.7639



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7639e séance

Mercredi 2 mars 2016, à 11 h 30
New York

Président :	M. Gaspar Martins	(Angola)
Membres :	Chine	M. Zhao Yong
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

16-05782 (F)





La séance est ouverte à 11 h 30

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/200, qui contient le texte d’un projet de résolution déposé par les États-Unis d’Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que 2271 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a voté pour la résolution 2271 (2016), qui proroge d’un mois et demi le régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité au Soudan du Sud. D’une part, le caractère technique de la résolution illustre bien l’absence d’unité du Conseil concernant le maintien ou l’élargissement du régime de sanctions en vigueur. D’autre part, il montre combien il importe de régler le conflit armé au Soudan du Sud, étant que la situation actuelle est extrêmement importante et sensible.

Nous constatons que des progrès notables ont été enregistrés à cet égard, notamment la baisse générale de l’intensité des combats, le lancement des mécanismes prévues dans l’accord de pays conclu l’an dernier, la poursuite du retrait des forces gouvernementales de la capitale et la nomination du chef de l’opposition armée, Riek Machar, au poste de premier Vice-Président.

Il s’agit maintenant de mettre en œuvre les mesures convenues par les parties la semaine dernière, y compris les mesures concrètes pour le maintien de la sécurité dans la capitale. Cela pourrait ouvrir la voie à la formation du Gouvernement d’union nationale de transition.

Nous saluons les efforts déployés par les partenaires internationaux, en particulier l’Autorité intergouvernementale pour le développement et l’Union africaine, pour promouvoir le processus de paix. Toutefois, c’est aux Sud-Soudanais eux-mêmes qu’incombe au premier chef la responsabilité de la normalisation de la situation. Il leur faut maintenant du temps et du soutien. Les pressions, elles, surtout davantage de pression au moyen de sanctions, pourraient compliquer le règlement du conflit et durcir les positions des parties. Nous devons agir avec beaucoup de tact à ce stade pour régler le conflit – surtout au Conseil.

Tout d’abord, cela concerne l’introduction de nouvelles sanctions et des restrictions personnelles contre les dirigeants des parties belligérantes. Nous sommes par principe contre une situation dans laquelle, au lieu de sérieux efforts politiques et diplomatiques, l’on essaye de recourir aux sanctions du Conseil de sécurité. Ce n’est pas par hasard que le communiqué publié en janvier par le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine n’évoque nullement pas la question de mesures restrictives à l’encontre du Soudan du Sud.

Nous constatons avec satisfaction que la raison a de nouveau prévalu cette fois-ci entre les membres du Conseil de sécurité. Nous espérons que les membres maintiendront cette démarche dans les travaux relatifs aux projets de résolution futurs concernant les sanctions imposées auSoudan du Sud.

M. Pressman (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité et les Nations Unies demeurent résolus à apporter leur soutien aux Sud-Soudanais dans leur quête de stabilité, de paix et de bonne gouvernance. Malheureusement, nous avons encore un long chemin à parcourir et beaucoup reste à faire. Ainsi, nous devons œuvrer de concert pour envoyer les bons signaux aux dirigeants du Soudan du Sud. Le Secrétaire général l’a sans doute bien indiqué la semaine dernière, lorsqu’il a dit clairement aux dirigeants,

« Placez la paix au-dessus de la politique. Recherchez le compromis. Surmontez les obstacles.

Formez le Gouvernement d'union nationale de transition, et ce sans tarder. »

Le Conseil a maintes fois montré qu'il était prêt à recourir à des sanctions ciblées pour marginaliser les fauteurs de troubles, viser ceux qui commettent des violations et des exactions et faire répondre de leurs actes les individus coupables d'atrocités. Le Conseil doit examiner avec soin les nouvelles propositions tendant au recours aux sanctions pour stabiliser la situation, limiter l'entrée d'armes et inciter les parties au compromis.

Au lieu de hâter ce processus délibérant, les États-Unis appuient la décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité de proroger jusqu'au 15 avril le régime de sanctions en vigueur, et de seulement quelques mois le mandat du Groupe d'experts – jusqu'au 15 mai. Cette période permettra au Conseil d'examiner toutes les propositions qui ont été avancées par les délégations autour de cette table, ainsi que de mesurer les progrès accomplis par les parties s'agissant de la mise en œuvre de l'accord de paix et concernant la formation du Gouvernement d'union nationale de transition. Nous convenons qu'il s'agit d'un moment délicat dans le processus de paix, mais il s'agit aussi d'un moment critique : les besoins humanitaires sont plus grands que jamais, les violations des droits de l'homme persistent et le peuple sud-soudanais continue de souffrir.

Les parties au conflit doivent faire des progrès en ce qui concerne l'accord de paix signé l'an dernier, un accord dont la mise en œuvre accuse un retard sérieux, comme le Président Festus Mogae, Président du Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'a dit le mois dernier. Nous exhortons les parties sud-soudaines à prendre les mesures clefs nécessaires pour la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix.

Conformément au calendrier fixé par la Commission mixte de suivi et d'évaluation, nous espérons qu'au cours des prochaines semaines, les deux camps coopéreront pleinement dans la mise œuvre des arrangements de Djouba, en application de la décision prise par le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, et acceptée par les parties le 24 février, avec le retour à Djouba de membres désignés de la sécurité du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition. Cela devrait mener au retour de Riek Machar à Djouba et à la formation immédiate du Gouvernement d'union nationale de transition. Il importe aussi que le Gouvernement de la République du Soudan du Sud suspende l'application du décret portant création de 28 États, comme l'a demandé l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans son communiqué des 30-31 janvier 2016.

Nous engageons les dirigeants sud-soudanais à faire montre de leur attachement à la paix et à un avenir prospère pour le peuple sud-soudanais, en prenant ces mesures concrètes au cours des prochaines semaines. Nous en profiterons pour apporter notre soutien aux parties dans l'exécution de ces tâches, pour évaluer leurs progrès et réagir en conséquence.

La séance est levée à 11 h 40.